

Les centres de conseil scolaires comme une partie importante de l'éducation des élèves en situation du handicap à l'école secondaire

Mme Jana Matochová, psychologue d'école



**STŘEDNÍ ŠKOLA PROF. ZDEŇKA MATĚJČKA
OSTRAVA - PORUBA, 17. LISTOPADU 1123,
PŘÍSPĚVKOVÁ ORGANIZACE**



L'école est un site composé des bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite et des établissements équipés pour :

- ❑ L'enseignement théorique,
- ❑ L'apprentissage pratique,
- ❑ Les exercices spécialisés et
- ❑ pour l'éducation extrascolaire dans la Maison de la Jeunesse et dans le site sportif.

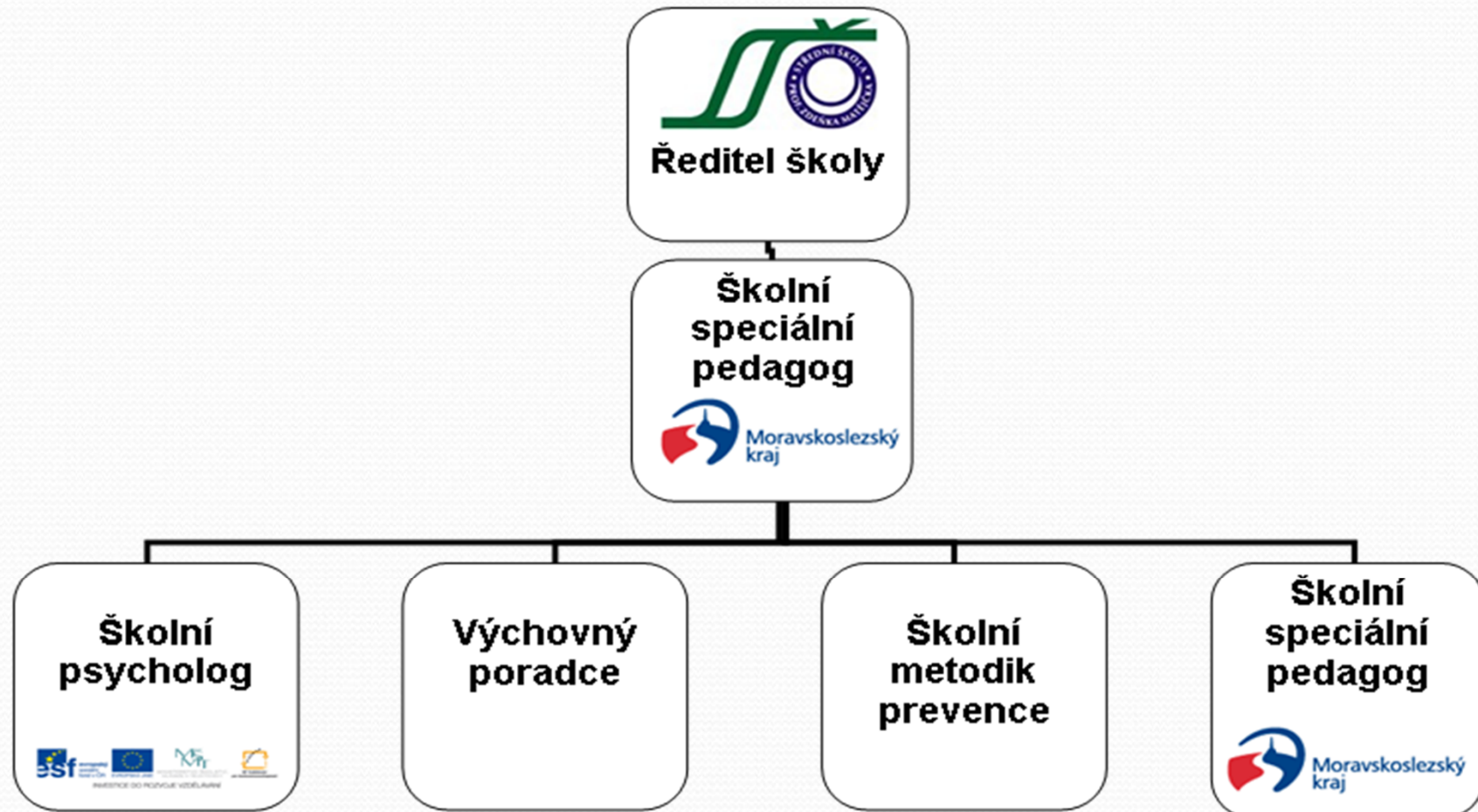
L'école a également pour partie un Centre de conseil scolaire.



STŘEDNÍ ŠKOLA PROF. ZDEŇKA MATĚJČKA
OSTRAVA - PORUBA, 17. LISTOPADU 1123,
PŘÍSPĚVKOVÁ ORGANIZACE

- Nombre d'élèves en l'an scolaire 2013/2014: 1044
- Nombre de classes en l'an scolaire 2013/2014: 57
(dont 23 classes pour les élèves avec MR, 6 classes pour les élèves handicapés moteurs, 1 classe pour les élèves polyhandicapés).
- Nombre d'élèves avec des besoins éducatifs spécifiques: 343
- Nombre de personnel pédagogique: 139
(y compris 17 assistants au pédagogue et 8 éducateurs)

Centre de conseil scolaire



Accessibilité aux services de conseil du Centre de conseil scolaire

- Informations sur le site internet de l'école, y compris la recommandation pour solutionner les situations à risque.
- Journée de la porte ouverte, présentations de filières et exposés des élèves de filière E, documents de promotion.
- Démarrage de l'année scolaire, accords généraux.
- Boîtes de confiance.
- Contact d'e-mail, contact par l'intermédiaire du professeur principal, des professeurs.
- Contact en personne.

Coopération d'équipe du Centre de conseil scolaire

- An 2007.
- Les activités du Centre de conseil scolaire font partie du programme éducatif scolaire.
- Les compétences de chaque membre sont bien définies.
- Certaines compétences des membres se croisent (suite à une consultation psychologie, un besoin de la détermination des mesures compensatoires pour un élève et sa prise en compte dans le programme éducatif individualisé peuvent se révéler nécessaires – l'interdiction de lever de lourdes charges chez l'enfant avec une scoliose au stage pratique, la recommandation de la dynamique de travail, les examens uniquement sous la forme par écrit en matière...)
- Les réunions mensuelles régulières de tous les membres – les échanges réciproques, le retour d'expériences.
- Solution de problèmes plusieurs fois par semaines, selon les compétences des membres (comités éducatifs, consultations individuelles, aide méthodologiques).

Récapitulatif des élèves avec les besoins éducatifs spécifiques à l'école

Les élèves avec les besoins éducatifs spécifiques (loi scolaire n° 561/2004 du JO, l'article 16)	Nombre d'élèves
Elèves en situation du handicap (handicap mental, moteur, visuel, auditif, troubles de la parole, autisme, polyhandicap, troubles de développement de l'apprentissage et du comportement).	302
Elèves avec des troubles médicaux (affaiblissement de santé, maladie durable ou troubles médicaux menant aux troubles de l'apprentissage ou du comportement).	27
Elèves en situation sociale défavorisée (milieu familiale avec un niveau social et culturel bas, menacés de phénomènes sociaux pathologiques, éducation institutionnelle ordonnée ou éducation de protection imposée).	14
Total d'élèves avec des besoins spécifiques	343

Intégration

Intégration collective

- Dans des classes ouvertes pour les élèves avec une déficience mentale (par exemple les filières de services de prise en charge ou l'école pratique – filières de type E,C).
- Dans des classes ouvertes pour les élèves handicapés moteurs (par exemple la filière de technologies informatiques – filières de type M, H).

Intégration individuelle

- Dans une classe normale (filières éducatives de type M, H – par exemple les actions sociales).
- Dans une classe spécialisée, ouverte pour un autre type d'handicap (filières éducatives de type E,C pour les élèves avec une déficience mentale et celles de type H,M pour les élèves handicapés moteurs).

Dès l'intégration à l'inclusion

- L'inclusion est perçue comme un niveau supérieur de l'intégration.
- Nous établissons des conditions pour l'éducation de tous les élèves, non seulement pour les élèves avec des besoins éducatifs spécifiques (outils didactiques pour l'ensemble des élèves, aménagement du milieu scolaire – accès aux personnes à mobilité réduite, contraintes des déplacements entre les salles, exercices des compétences sociales).
- Stratégies éducatives – l'enseignant adapte les cours à l'ensemble des élèves, utilise « l'ICT » lors des cours, l'aide complémentaire des assistants aux pédagogues, l'assistance personnelle.



Dès l'intégration à l'inclusion

- L'ensemble pédagogique se forme, au fur et à mesure, au-delà du cadre de ses compétences (pédagogie spécialisée, conseils éducatifs, cursus médical...)
- Les activités de loisir où s'impliquent les élèves, les pédagogues et autres organisations (association ABAK – Počítadlo, Clé d'arc-en-ciel, ateliers tels que florball, boccia, actions thérapeutiques, collecte humanitaire Ver luisant...)
- La participation des élèves aux compétitions est ouverte pour tous les élèves.

Utilisation des services du centre de conseil scolaire dans le travail préventif de l'école

- Nous aidons les futurs élèves, y compris ceux avec des besoins éducatifs spécifiques et leurs représentants légaux avec le choix d'une filière de l'éducation appropriée (conseils avant l'entrée à l'école, Journée de la porte ouverte, réunion de juin des pédagogues, des parents et des futurs élèves de l'École Pratique).
- Nous faisons des interventions de crise en cas de problèmes survenus chez les différents élèves et dans les équipes de classe (nous cherchons à éliminer ou à solutionner les problèmes de chicane, manques volontaires des cours, drogues...)
- Nous établissons des conditions pour la réalisation des activités de loisir dans notre école (par exemple, grâce aux projets).

Utilisation des services du centre de conseil scolaire dans le travail préventif de l'école

Nous organisons des programmes d'adaptation pour les élèves des premières années, pour les filières de l'Ecole Pratique, deuxièmes années (évaluation des programmes par les élèves eux-mêmes).



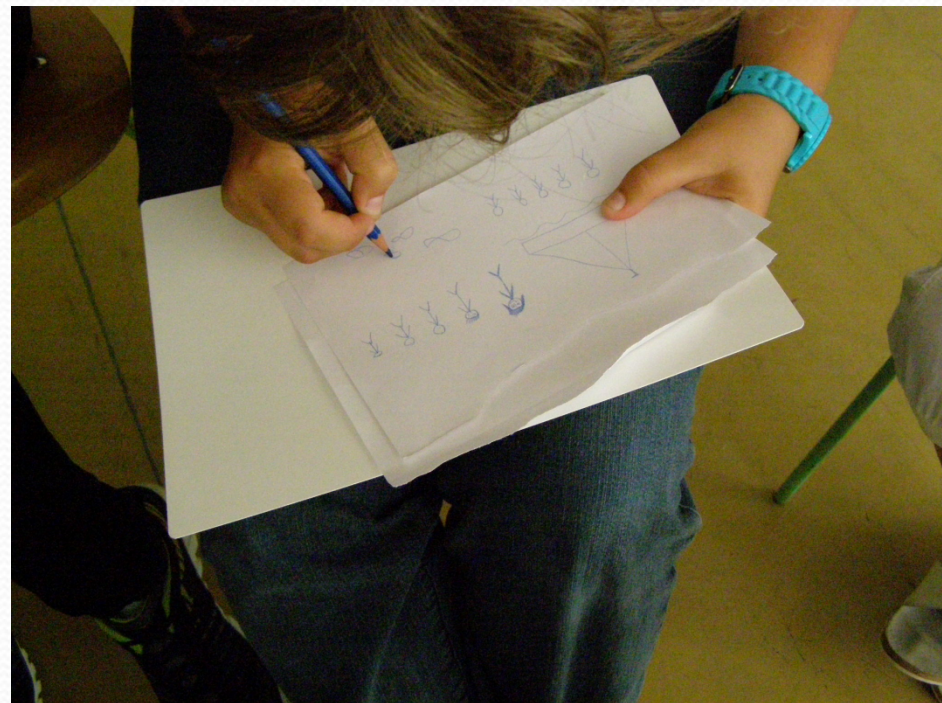
Utilisation des services du centre de conseil scolaire dans le travail préventif de l'école

Nous servons d'intermédiaire pour les programmes des moments vécus en coopération avec d'autres organismes (Renarcon, o.s. Resocia, ...) qui servent de prévention au comportement à risque (chicane, dépendance aux drogues, tolérance et acceptation des minorités, échanges...)



Utilisation des services du centre de conseil scolaire dans le travail préventif de l'école

Nous faisons le diagnostic de l'ambiance social dans toutes les premières années des cours avec des consultations successives avec le prof principal du résultat et des recommandations pour le travail avec la classe. Ensuite, nous procédons aux consultations dans des classes et travaillons avec sa dynamique.



Prise en charge durable des élèves avec des besoins éducatifs spécifiques par le Centre de conseil scolaire

- Mesures de soutien et de rattrapage (plans éducatifs individualisés, cours complémentaires, nous mettons en place les fonctions d'assistant au pédagogue (AP), présence des assistants personnels aux cours, affectation d'un « parrain » parmi les camarades de classe...)
- Application d'une approche individualisée.
- Possibilité d'être muter à une filière moins exigeante au sein de l'école (mutation entre les filières M-H-E-C).

Prise en charge durable des élèves avec des besoins éducatifs spécifiques par le Centre de conseil scolaire

- La fonction d'un assistant au pédagogue est créée sur la base d'une évaluation spécialisée du Centre pédagogique spécialisé selon la loi scolaire n° 561/2004 du JO, et de l'arrêté n° 73//2005 aux termes des modifications postérieures.
- L'assistant au pédagogue aide l'élève à manipuler avec des outils, à s'orienter dans les textes, à prendre notes dans le cahier, à faire des photocopies des manuels scolaires, sert d'accompagnateur lors des activités scolaires, lors des déplacements entre les salles de cours, aide à échanger entre le pédagogue – l'élève – pédagogue/psychologue spécialisé ...



Prise en charge durable des élèves avec des besoins éducatifs spécifiques par le Centre de conseil scolaire

- Gestion méthodologique du personnel pédagogique.
- Coopération avec d'autres organismes (Organisme de droit social de la protection des enfants, Centre pédagogique spécialisé, Cabinet de conseils pédagogiques et psychologiques, centres des soins éducatifs, psychologues et psychiatres de clinique, Police de la République tchèque).
- Coopération étroite avec des parents – interventions harmonieuses.
- Conseils psychologiques également dans le cadre de l'hébergement dans la Maison de la Jeunesse.

Děkuji za pozornost.

Merci de votre attention

jana.matochova@skolspec.cz